



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE

Compte rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2023

Présents : Catherine BLACLARD, Christelle FOLCHER, Cyril DJALMIT, Matthias CORNEVAUX, Thibaut MALGOUYRES, François FOLCHER, Michèle BUISSON, Stéphan MAURIN, Florence BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER, Sophie BOISSIER, Mathieu PUCHERAL, Julies DELES

Absents :

Secrétaires : Michèle BUISSON

Public : Mathieu BOUTET

Adoption du dernier CRCM :

Corriger tarif Champlong : en basse saison 230 € la semaine et 150 € le week-end.

Voté à l'unanimité

Délibération : recours à des vacataires pour les missions de déneigement et de remplacement au pied levé.

Tarifs horaire :

Pour les remplaçants : 12.5 € brut horaire

Pour les chauffeurs :

20 € brut horaire de nuit

15 € brut de jour

Cette autorisation d'embaucher des vacataires est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Voté à l'unanimité.

Une nouvelle association sur le territoire, ANEST Association Nationale d'Eco-tourisme et de Slow-Tourisme. Créée en 2021 à Chambéry en Savoie et transférée en Lozère. Le siège se trouve à la mairie du Pont de Montvert, le président est Jean-Pierre Lamic.

L'objectif principal est de lutter contre le green-washing qui envahit le tourisme et le tourisme de masse. Il s'agit de rendre le tourisme plus proche de la nature, du patrimoine, des cultures et du savoir-faire local. Le but est de favoriser un développement cohérent du tourisme afin d'éviter les dégradations, le mal être, la consommation de paysage et faire participer la population dans son ensemble.

C'est une association nationale qui commence à démarrer. Il y a 11 grandes structures qui viennent adhérer.

Monsieur Folcher souhaite savoir ce qu'implique que le siège soit au Pont de Montvert en terme de matériel etc. Monsieur Mercier répond que ça ne demande rien à la mairie.

Monsieur Djalmit regrette d'apprendre seulement maintenant que cette association se domicilie au Pont de Montvert alors qu'il est référent des associations.

Avancement des projets en cours :

Place de la Molines :

Julie DELES présente l'avancement du projet. Il s'agit de créer une place de loisir.

Une aire de jeux qui sera installée par Cévennes évasion a déjà été commandé lors d'un précédent conseil municipal. La semaine dernière ont été choisis les modules de l'aire de jeux. L'installation devrait avoir lieu en mars avril. L'aire de jeux est prévue au fond de l'espace près du city.

De la même manière nous avons été retenu pour un projet de plantation de haies mellifères.

Les haies ont été plantées la semaine dernière par l'entreprise missionnée par le parc, la plantation est quasiment complète pour ce qui est de cette partie.

Concernant l'aménagement du reste de l'espace, une équipe d'architectes a été missionnée par le conseil municipal pour réaliser une étude de faisabilité.

Lorsque le temps sera plus clément, une réunion publique sera réalisée sur place. L'idée est de présenter sur site ce qui est déjà en place et expliquer pourquoi certaines parties ont déjà avancé. Puis de réfléchir sur la suite du projet ensemble.

Mathieu est en train de sonder la population le mercredi pour essayer de voir de quoi la population aurait envie. Les archis en charge du projet seront présents pour accompagner la population sous forme d'ateliers.

Thibaut alerte sur le fait que le coup de vent de samedi a abîmé les protections des plans, il faudrait faire un état des lieux. Thibaut ira faire le point. François Folcher rappelle le besoin de parking.

Thibaut pose une question concernant le choix d'implantation de l'aire de jeux : il est justifié par le besoin d'éloigner le plus possible les enfants des voies roulantes.

Mathieu BOUTET prend la parole sur invitation du maire sur ce même sujet. Il prend la parole sur l'audit qu'il réalise actuellement auprès de la population. Il souhaite proposer au conseil de mettre en place une commission extra municipale sur le projet qui présenterait son assemblée à chaque conseil qui voterait sur les questions à trancher.

Stéphan MAURIN ne souhaite pas que ce dossier soit débattu au sein du conseil municipal mais pense que c'est la commission, pilotée par l' élu en charge. C'est à cette commission d'avancer et de prendre des décisions qui seront ensuite proposées en conseil par l' élu en charge.

Florence Boissier note que le travail de Mathieu rappelle au conseil le travail sur lequel il s'était engagé en terme de consultation et d'association de la population à nos projets. La situation sanitaire a coupé l'élan du début et il n'y a plus vraiment de commissions ouvertes. C'est un constat d'éloignement de l'objectif de départ. Il y a évidemment des questions de méthodologie à gérer, mais elle remercie Mathieu de ramener ce sujet en conseil.

Elle regrette que la commission communication n'ait pas été au courant de l'initiative de Mathieu.

Mathieu rajoute qu'il y a deux ans il avait déjà amené un plan de ce qu'il imaginait pour cet espace. Il a réalisé que tout le monde a un avis sur cet endroit et qu'il y a une opportunité unique de faire un espace de cohésion pour la population du village. Florence renchérit sur l'importance de ce projet dans l'optique de créer du lien avec et dans la population.

Mairie et Maison du Mont Lozère.

Le projet est actuellement en stand by.

Stéphan Maurin apporte quelques éléments qu'il vient d'avoir en fin d'après-midi. Michel Reydon a sollicité auprès du préfet la possibilité de lever la limite des 80 % de financement public. Le Préfet a répondu positivement à sa demande sans pour autant donner de détails sur les modalités de mise en œuvre.

Ce dossier sera probablement porté par un délégataire pour la partie financement. Lozère ingénierie travaille actuellement sur le lancement d'un marché de consultation pour cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

En terme de délai : le département est actuellement en train d'étudier les candidatures concernant la déconstruction du bâtiment.

On ne connaît toujours pas le coût de fonctionnement de ce futur bâtiment.

Concernant la **crèche**, la mairie propose des solutions depuis des mois. Les solutions proposées par la mairie pour un relogement le temps des travaux ont été systématiquement mises de côté en raison du coût des travaux ou des lieux jugés trop excentrés. Actuellement nous avons deux solutions : Soit la crèche est déplacée dans l'ancienne mairie de Fraissinet pour un coût des travaux estimés à 80 000 €, soit la crèche n'est pas déplacée pour les travaux.

Une décision doit être prise rapidement.

Caguefer :

L'enquête publique a commencé le 9 janvier 2023. Il n'y a eu personne lors de la première permanence du commissaire.

Le DCE n'est toujours pas prêt. Le Maître d'œuvre va être relancé.

Camping :

La structure jeux a été installée.

Le permis est en bonne voie d'approbation.

La consultation devrait être lancée incessamment.

Foyer logement :

Trois appartement devraient être refaits cette année pour un peu plus de 20 000 € de travaux. Des subventions sont demandées auprès du département et de la DETR.

Travaux de voirie :

Les travaux du Programme voirie 2022 devront reprendre d'ici mars ou avril. La réception sera retardée. Des propositions pour le programme voirie 2023 devront être transmises à François par les référents secteurs. Le programme 2023 devra probablement être allégé par rapport au report du 2022 en 2023.

Pour les amendes de police on va réactualiser le prix du garde corps pour la Moline.

On reprendra en régie les peintures du marquage au sol du quai. Il faudra enlever les panneaux d'interdiction de stationnement qui ont été oubliés en fin d'été.

Un conteneur sur le parking du temple a été autorisé pour l'entreprise Martinazzo.

Un géomètre a été mandaté pour avancer sur l'affaire Roumegous à Fraissinet.

Monument aux morts : Un levé topo sera également fait pour préparer la nouvelle implantation du monument aux morts.

La Barthe : François Folcher a accompagné Laurent Bornancin sur son futur terrain. Ce terrain est coupé de celui qui appartient à Gérard Mersadier par une bande publique de 3m de large où passe un aqueduc. Il va probablement falloir réaliser des travaux dans cette bande pour améliorer la conduite de l'eau. En raison des conditions climatiques il n'a pas été possible d'avancer plus sur les travaux.

Eclairage public : Sur notre grande commune il reste des lampes (blanches) au mercure qui sont très énergivores. Il reste quelques blanches et jaunes halogènes. La plus courante est la 70 watts orange. Elles ne sont pas led.

Les leds font 50 watts. Si on installait des leds on économiserait 8 € par led par an. Sur le Pont on a 166 lampes, 125 sur FDL et 21 sur St Maurice. Ce qui fait 312 lampes.

Pour reprendre le réseau, cela coûterait 500 € par lampe led. Cela représenterait un coût de 156 000 € et nous économiserions 2500 € par an. Cette installation durerait 25 ans. L'installation ne pourrait donc pas être amortie.

Cependant un recensement des dernières lampes blanches et jaunes va être effectué et des lampes oranges les remplaceront.

Avec l'extinction on arrête de 23h à 5h. Si on arrêta à 22 et jusqu'à 6h, sur 10 mois on économiserait 600 h d'éclairage, soit 1/4 de ce qu'on paie actuellement.

La Borne de rechargement au parking du temple : On a une 3.7kwh et une autre, la borne est en panne d'une carte électronique que le sdee n'arrive pas à trouver. Ce que propose le sdee c'est de mettre une 18 kwh qui chargerait plus vite et de garder une 3.7 kwh.

Escalier de l'Eglise : Il est envisagé d'installer un passage piéton pour essayer de faire ralentir les voitures à cet endroit qui présente un danger certain.

Priorités à droite :

Sortie de l'Estournal : demander au département de mettre en priorité la RD20 pour mettre un stop à la sortie de la route de l'Estournal au niveau du virage du parking du temple. Idem pour la sortie de la VC1 sur la RD.

Parking de l'Eglise, il s'agit d'une sortie de parking et il faudrait matérialiser un stop. François s'en occupe.

Salon de coiffure : En attente d'un rdv avec la patronne du salon de coiffure pour visiter le local et réaliser les derniers travaux pour mettre l'eau.

Adressage : Le travail avance, il reste quelques zones à arpenter. Les élus sont mobilisés. Une fois tout le travail de recensement effectué, le conseil trouvera un moyen de présenter les fichiers à la population dans le but de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur et de présenter à la population le travail effectué. Il faudra ensuite réaliser une consultation pour l'achat des plaques et numéros, puis leur pose et ou distribution. La loi nous oblige à finaliser pour le 1er janvier 2024.

Plan communal de sauvegarde : il faut mettre à jour les responsables. Michèle propose aux autres élus de prendre certaines missions vacantes. Toutes les responsabilités sont distribuées.

Point sur le rôle d'eau.

On avait 735 compteurs répertoriés, Véolia en a relevé 585. François, Franck et Eglantine ont réussi à obtenir des relevés supplémentaires. Cela a permis de faire beaucoup de régularisations et de mises à jour. Un point sera fait fin mars, début avril, notamment au niveau du recouvrement. Nous sommes maintenant en possession d'un fichier vraiment à jour qui permettra une gestion plus précise et juste du service de l'eau.

Distribution des bulletins municipaux.

Au vu de l'impossibilité de mettre en place une distribution toute boîte avec la poste, il est proposé aux conseillers de distribuer le bulletin sur leur secteur.

Les vœux :

Il est fait un point sur l'organisation des vœux.

Fin de séance à 23h30

